



DECISION DU MAIRE n°01-2025

Objet : Sollicitation d'une subvention pour travaux sylvicoles dans le cadre du dispositif Sylv'acces

La maire de Revel,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire,

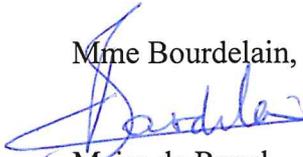
Considérant que les travaux forestiers prévus pour l'année 2025 bénéficient d'une aide dans le cadre du dispositif Sylv'acces, à hauteur de 50% de leur montant,

Considérant que le montant des travaux forestiers pour l'année 2024 s'élève à 3 554,20 € HT et que ces travaux consistent en un dégagement manuel de plantation.

DECIDE

- De solliciter le dispositif Sylv'acces pour l'attribution d'une aide à la réalisation des travaux forestiers à hauteur de 50% de leur montant, soit un montant d'aide de 1 777,10 €.
- La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Fait à Revel, le 23 juin 2025

Mme Bourdelain,

Maire de Revel

